

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°77/ 2024

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre  
le 7 novembre à 18 heures  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

**Date de la convocation : le 29 octobre 2024**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

**Absents :** GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

**Secrétaire de séance :** CLEMENCEAU Philippe.

**OBJET : Convention de mutualisation de livraison des cantines scolaires 2024-2025.**

Madame le Maire indique que les communes de Molines en Queyras et Abriès-Ristolas, ont mis en place un service de cantines scolaires sur leurs territoires moyennant un groupement de commande.

Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des coûts liés au service, les communes ont sollicité la CCGQ pour la livraison des repas auprès des cantines situées sur les communes qui en ont fait la demande, sachant que ces repas sont confectionnés par le Centre Hospitalier d'Aiguilles.

Il convient donc de passer une convention de mutualisation avec la CCGQ. Cette convention est établie à partir du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

La participation demandée à la commune est de 2 376 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve la convention de mutualisation de livraison des cantines scolaires 2024-2025,
- Autorise Madame le Maire à procéder à la signature de la présente convention.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

